

Initiatives ministérielles

Depuis que le projet de loi sur la TPS a été présenté, l'opposition veut étouffer le débat, asphyxier la démocratie et réduire la Chambre au silence. Ils sont l'antithèse de la démocratie. Ils ne veulent pas de débat, mais l'opposition officielle oui, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence a écouté un nombre considérable de rappels au Règlement depuis une trentaine de minutes, mais elle a aussi demandé aux autres députés de s'en tenir aux rappels et de ne pas se lancer dans des débats. À mon avis, le député de Calgary-Ouest amorçait un débat.

M. Benjamin: Il enfreignait le Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député n'a pas la parole.

M. Benjamin: Madame la Présidente, quand la présidente de la Chambre des communes prend en délibéré une question de privilège, le député qui se lève pour la commenter enfreint le Règlement, et c'est justement ce que mon collègue a fait.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je pense que le député de Kamloops cherche à obtenir la parole.

M. Riis: Je dois présenter des excuses à mon ami, le whip du gouvernement. Je pensais qu'il se lançait dans un débat. J'allais signaler que ses remarques n'étaient pas pertinentes mais, s'il commentait le rappel au Règlement, je ne peux pas vraiment m'y opposer.

M. Angus: Madame la Présidente, j'ai un bref rappel au Règlement. Comme whip du NPD, je sais que des députés se sont rassemblés pour fumer à la porte d'entrée des livraisons, là où ils ne peuvent pas entendre la sonnerie. Je demanderais à la présidence de voir s'il n'y aurait pas lieu de fournir ce service aux députés qui ont encore la mauvaise habitude de fumer car, au moins, ils devraient être avertis quand il y a un vote.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément aux dispositions du paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)